

BUREAU EXECUTIF

Réunion du 11 avril 2019

PROCES VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président; Eric **JACOTÉ**, Vice-Président; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

<u>Invités présents</u>: Eric **MEINADIER**, Médecin en charge de la Surveillance Médicale Règlementaire; Marc **MADIOT**, Président de la Ligue Nationale du Cyclisme

Assistent également à la réunion :

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière ;

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ;

Christophe LAVERGNE, Directeur juridique;

Christophe MANIN, Directeur technique national;

Charles THEFENNE, Directeur des services informatiques ;

Elgan **DELTERAL**, Assistant du Directeur juridique ;

La séance est ouverte à 08 h 30'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres. Ce dernier fait part du décès du père de Christophe MANIN et de la belle-mère d'Anne-Marie CLOAREC. L'ensemble du Bureau adresse ses plus sincères condoléances au Directeur Technique National ainsi qu'à Madame CLOAREC.

Michel CALLOT fait également part des naissances d'Armand SCHWAB, fils de Guillaume SCHWAB et de Mathéo RIEBEL, petit-fils de Monsieur et Madame RIEBEL. Le Bureau adresse ses félicitations aux familles et aux heureux parents.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 mars 2019

Suite à la réunion du Bureau exécutif du mois de février 2019, suite à une remarque de Madame Christelle REILLE, Présidente du Comité régional Auvergne Rhône Alpes, Yannick POUEY souhaite revenir sur le point relatif au VS Montluçonnais, afin de préciser que la dette constituée par le club concernait une épreuve fédérale.

S'agissant du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2019, sur le sujet exposé par Jean PONARD, Yannick POUEY rappelle que le proces relatif aux commotions cérébrales avait été suspendu pour une durée de deux mois le temps de procéder à une étude en vue d'une proposition finale.

Après prise en compte de ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Statistiques des licences

Yannick POUEY dresse l'état des statistiques des licences au 31 mars.

A cette date, la FFC enregistre une baisse inquiétante de ses licences à hauteur de – 1808 licences, soit -1.69%. Si la Métropole enregistre une baisse très importante de – 1963 licences, l'Outre-Mer enregistre une hausse de +155 licences.

La grande majorité des Comités régionaux en Métropole sont en baisse, mis à part Auvergne Rhône Alpes et l'Occitanie.

Contrairement aux Hommes où une baisse de – 1929 licences a été enregistrée, on constate une augmentation du nombre de licences féminines, à hauteur de + 121 licences. Chez les femmes, cette hausse est également importante en cyclisme traditionnel et en BMX.

Néanmoins, toutes les disciplines sont globalement en baisse.

Par catégories, la FFC enregistre une forte baisse du nombre de ses pratiquants (- 1736 licences) et de ses dirigeants (- 218) mais une hausse des licences services (+ 146).

La FFC enregistre tout de même certaines hausses : + 299 pré-licencies, +124 baby velo, +35 juniors, + 107 passeport urbain, +207 passeport loisir.

Une très légère baisse est enregistrée chez les Arbitres.

La principale inquiétude concerne le cumul des catégories Jeunes Cadets, Minimes, Benjamins, Pupilles et Poussins, secteur qui enregistre une baisse historique de - 1815 licenciés.

Michel CALLOT rejoint le Secrétaire Général et partage cette inquiétude relative aux catégories jeunes. Lors du prochain CNPR, les Comités produiront leur analyse sur ces évolutions mais ces chiffres appellent à une véritable prise de conscience et une réflexion sur la mise en place d'actions correctives au sein de tous les échelons fédéraux.

Eric JACOTE fait part du possible impact des diverses campagnes de sécurité à vélo, qui mettent en exergue les risques inhérents à la pratique du vélo et peuvent inquiéter les jeunes familles.

Marc MADIOT abonde dans ce sens et regrette que les images de chutes à vélo lors des épreuves soient systématiquement mises en avant, contrairement à d'autres sport à risque. Le Président de la Ligue regrette ainsi que les chutes soient à ce point exploitées visuellement. Le message peut être dissuasif vis-à-vis des jeunes.

Eric MEINADIER précise que l'idée du marketing social peut être prise en compte dans cette réflexion.

Yannick POUEY souhaiterait connaître via le CNOSF l'évolution du nombre de licenciés, notamment chez les jeunes afin de voir si cette mouvance est générale ou isolée, prenant l'exemple du rugby dont les dernières problématiques ont engendré de vives inquiétudes et donc une baisse du nombre de licences.

Marie Françoise POTEREAU explique que la Coupe du Monde de foot a eu un impact négatif pour les autres fédérations.

Ludovic SYLVESTRE souhaite que les Comités fassent un retour sur le phénomène de l'adhésion aux clubs.

Gilles DA COSTA estime que l'effet fusion des régions a eu un impact négatif, ayant conduit à l'éloignement de certains licenciés par rapport à des déplacements devenus beaucoup plus importants. Les Comités régionaux fusionnés n'ont pas pris la dimension de leur territoire.

Pour Michel CALLOT, le problème tient à l'image du vélo et à sa perception par les familles. Des échanges se tiendront en ce sens lors du prochain CNPR afin d'endiguer ce phénomène.

2. Résultats sportifs

Le Bureau adresse ses félicitations à Julian ALAPHILIPPE pour ses récents succès, et se félicite de la forme des cyclistes français en ce début de saison, à l'aube des classiques à venir.

La Route française est au plus haut niveau, et la France occupe la première place du classement mondial sur Route.

3. UCI et activité Internationale

Michel CALLOT fait part d'un échange de courriers entre le Président de l'UCI et le Président de la Fédération Internationale de Moto. Au préalable, David LAPPARTIENT avait écrit à la Ministre des Sports et au Président de la Fédération Internationale de Moto pour réaffirmer l'appartenance du VTTAE au cyclisme.

4. COJO

Michel CALLOT fait part d'un rendez-vous tenu avec Monsieur Etienne THOBOIS, dont l'objet était de définir les relations entre la FFC et le COJO et d'aborder plus spécifiquement les sujets propres au cyclisme. Le Président fait part de la volonté de créer un évènement de masse cycliste pendant les Jeux, et de la volonté de la FFC d'être présente parmi les prestataires chargés de délivrer les épreuves cyclistes.

Marie Françoise POTEREAU se félicite des nombreux échanges tenus avec le COJO afin de mettre en place plusieurs engagements collectifs. Une convention d'engagement sera signée à cet effet. Un Club 2024 pourrait également être instauré ainsi qu'un team vélo.

Enfin, la FFC pourrait être rapidement titulaire du Label Terre de Jeux 2024. Michel CALLOT explique que ces labels pourront concerner des collectivités, des territoires, mais également des fédérations. Ce label permettra aux fédérations d'être partie prenante à l'organisation des jeux mais surtout de favoriser les volontaires de ces fédérations. Il sera délivré courant 2019.

Eric JACOTE explique que des concepts modernes devraient être mis en avant tels que les pistes Pump Track pour les animations type « Journée Olympique ».

Yannick POUEY fait part de plusieurs demandes de divers Vélodromes qui souhaiteraient se positionner en qualité de « bases arrière » pour les Jeux. Michel CALLOT précise que ce Label, qui ne portera pas ce nom, a pour vocation de faire entrer les territoires dans la dynamique olympique. Célébration, engagement et héritage seront véritablement les trois axes de travail. Le Secrétaire Général précise que ce statut aurait, à coup sûr, un impact sur la politique sportive des territoires, notamment en termes de rénovation des équipements.

5. CNOSF

Lors de la dernière réunion de la Commission olympique, le Président du CNOSF a rappelé sa volonté que les fédérations inscrites dans le dispositif expérimental de répartition du CNDS ne subissent pas de baisse de dotation par rapport à 2018 et qu'une aide de 20 000 euros leur soit accordée en cas de création d'emploi pour assurer les charges administratives afférentes.

Suite à la réception de la notice CNDS, il apparait qu'au mieux les fédérations retenues bénéficieront de 90.8% du financement de 2018 pour la part territoriale. Aucune mesure d'accompagnement financier à la structuration des fédérations n'est mentionnée par le document. Le Président du CNOSF a été saisi sur ce sujet. De nombreux échanges se sont tenus avec les autres fédérations concernées. A ce jour, la FFC n'a reçu aucune réponse personnalisée. Un rendez-vous se tiendra le 23 avril prochain.

Gilles DA COSTA rappelle que le dispositif de conventions territoriales en lien avec le CNDS n'est pas opérant. Il était notamment prévu une délégation de la charge administrative des dossiers. La FFC a tenté de dégager des priorités à l'échelle nationale et une cohérence régionale avec les projets du CNDS. Le Trésorier général pose la question de savoir si la FFC pourra sortir ou non de ce dispositif du CNDS.

Le Président explique qu'avant de se prononcer il convient d'attendre l'issue des négociations engagées.

6. Collectivités locales 78

La FFC travaille activement avec le territoire et le Président souhaite remercier les équipes fédérales pour la qualité de leur travail et leur investissement.

Gilles DA COSTA rappelle que ces collectivités ont un impact sur le tissu économique local et pourraient contribuer à créer une sorte de club d'entreprises qui pourraient s'inscrire dans une logique de financement des évènements sportifs avec des contreparties lors de ces évènements. Cette dynamique pourrait être enclenchée du côté du financement privé avec vocation à se substituer au financement public probablement voué à disparaitre.

7. La Poste

Michel CALLOT fait part d'un rendez-vous avec le Président de La Poste. Les deux parties ont fait part d'une volonté commune de travailler ensemble sur des projets de développement économique.

8. Fédération des Utilisateurs de la Bicyclette

Une rencontre très fructueuse a eu lieu avec le Président de la FUB. Les parties ont exprimé la volonté de rencontrer les quatre Ministères concernés par leurs problématiques et de collaborer encore plus efficacement sur le Savoir Rouler.

9. Réunion LNC

Michel CALLOT remercie Marc MADIOT pour son invitation à une réunion organisée par la LNC avec l'ensemble des équipes professionnelles et le Président de l'UCI. L'objet de cette rencontre était une présentation et un échange sur la réforme du cyclisme professionnel.

10. Réunion sur la prévention du dopage

Michel CALLOT remercie Eric MEINADIER pour l'organisation d'une rencontre très riche au siège fédéral sur le thème de la prévention du dopage avec l'ensemble des acteurs français compétents en la matière, notamment l'AFLD, l'OCLAESP et l'UCI.

11. Ressources Humaines

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait part du jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes dans le cadre du litige en cours avec Monsieur Farid BROURI. La faute grave a été retenue en première instance. L'intéressé a été débouté de l'ensemble de ses demandes et dispose encore d'un délai d'appel d'un mois.

Sur le plan des formations, la FFC rencontre toujours de grandes difficultés avec UNiFormation qui refuse toujours de procéder au remboursement des dernières formations.

Thomas JOUVE, Pilote BMX, intègre en stage le service Comptabilité et travaillera également avec la DTN.

Jean-Jacques FRINOT prendra sa retraite le 30 avril.

Depuis le 30 novembre 2018, une assistante DTN est en arrêt maladie. Une personne a été recrutée temporairement pour pallier aux difficultés organisationnelles.

Des rencontres avec des ergonomes sont également prévus sur certains cas bien précis, des préconisations sont faites et des actions envisagées.

La Directrice fait état de retours très positifs sur la qualité du travail réalisé par le nouvel organisme de paye et se félicite de l'absence d'écarts.

Un projet de DUER a été adressé à la Médecine du travail avant une présentation aux représentants du personnel le 17 avril. Ce document sera sensiblement différent de la synthèse présentée il y a un an par les salariés désignés à cet effet, eu égard au grand nombre d'actions d'ores et déjà menées par la Direction. Des sondages seront réalisés prochainement afin de contrôler le ressenti interne.

Une conférence des DAF s'est tenue sur le Harcèlement sexuel pour sensibiliser à la rédaction d'un document de prévention. Les fédérations mutualiseront leurs ressources en vue de proposer un document aux clubs. Le Ministère travaille également sur cette question. Enfin, la Directrice fait part de la mise en place d'un suivi FIGGO par heures afin de prendre en compte les déclarations des heures supplémentaires.

Michel CALLOT fait part de la conclusion d'un protocole d'accord avec Monsieur Patrick FRANCOIS qui met fin à sa mission fédérale.

12. Rédaction des procès-verbaux

Suite au départ de Jean-Jacques FRINOT à la retraite, Yannick POUEY présente une proposition d'organisation via une société extérieure. Cette société mettrait à disposition deux personnes notamment.

Au niveau tarifaire, des propositions ont été faites en fonction des délais souhaités.

Gilles DA COSTA rappelle que le contenu actuel des procès-verbaux est très satisfaisant et souhaite souligner la qualité du travail fourni par Monsieur FRINOT. Le Trésorier Général attire l'attention des membres sur le niveau de la qualité des procès-verbaux à venir en cas de recours à ces sociétés extérieures, se refusant à transformer les procès-verbaux en une synthèse récapitulative.

Yannick POUEY explique également que le recours à ces sociétés, qui fonctionnent principalement en prévision d'horaires, obligera le Bureau et ses membres à une certaine rigueur organisationnelle, et ce à tous les stades de travail internes à la Fédération.

Le Bureau adopte à l'unanimité le devis présenté sur une base d'n délai de présentation de dix jours.

13. Présentation du DSI

Charles THEFENNE présente le projet de process de la prise de licence dématérialisée, du nouveau site internet de la FFC et des Comités régionaux, et du planning Projets.

La présentation est annexée au présent procès-verbal.

Gilles DA COSTA fait remarquer que le nouveau flux financier explicité représente un changement non négligeable à chaque échelon. Une réflexion sur les liens entre clubs, comités et la Fédération devra être faite sur ce point. Charles THEFENNE répond que le dispatching devra être déterminé en conséquence, faisant part à ce jour d'une grande disparité sur la méthode employée.

Yannick POUEY attire l'attention des membres sur la nécessité actuelle de produire des certificats médicaux originaux, ce qui permet de déjouer certaines fraudes en la matière. Michel CALLOT souhaite qu'une étude précise lui soit remise par la Direction Juridique (comparaison avec d'autres fédérations et appréciation du niveau de risque associé à la dématérialisation).

IV. <u>INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU PRESIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR DU POLE MEDICAL FEDERAL</u>

1. Directeur technique national

1.1. Evolution des braquets

Christophe MANIN fait part des travaux de la DTN sur l'évolution des braquets. Cette étude sera présentée et soumise au vote du Conseil Fédéral de janvier 2020.

1.2. Réforme du CNDS

Christophe MANIN s'inquiète du devenir des cadres techniques dans le cadre de la réforme du CNDS en vue des Jeux 2024. Une note blanche a fuité dans la presse, faisant état du détachement volontaire de 50% des cadres.

Plusieurs expressions syndicales sont en cours. Un courrier a été adressé au Premier Ministre en ce sens, faisant écho aux propos de la Ministre des Sports. Des pétitions et des courriers cosignés sont en cours de diffusion également.

Michel CALLOT souhaite associer la FFC aux actions collectives engagées avec les fédérations olympiques. Il est légitime que les fédérations bénéficient de cadres et aient un temps de discussion avec le Ministère en ce sens. Au-delà du statut, ce sont les conditions

de service de ces personnes vis-à-vis des structures qui est essentiel. Leur mission auprès de la fédération est très importante et il faut travailler actuellement à éviter toute déstabilisation.

Gilles DA COSTA explique que se joue en toile de fond Action Publique 2022 qui implique la suppression de 120 000 fonctionnaires dont 30 000 dans la fonction publique d'Etat. Christophe MANIN craint une démotivation et une perte d'énergie de certains cadres du fait de ce flou futur.

Michel CALLOT regrette que la communication publique faite sur ce sujet n'engendre qu'un effet négatif sur les ressentis de chacun. Il n'appartient pas aux fédérations de décider en lieu et place du Ministère. Par contre, les fédérations olympiques doivent s'organiser pour conduire une négociation ferme et efficace avec le Ministère autour d'objectifs partagés.

2. Président de la LNC

En introduction, le Président de la LNC informe les membres que le litige qui opposait ASO et la DNCG est solutionné.

Marc MADIOT en vient ensuite à la réforme du cyclisme professionnel présentée par l'UCI lors d'une réunion tenue avec l'ensemble des équipes françaises, réunion où toutes les strates d'équipes étaient représentées ainsi que l'ensemble des managers.

Globalement, l'ensemble des équipes adhère à ce projet de réforme. Les inquiétudes concernent plutôt les organisateurs, divisés en deux blocs, avec d'un côté les Grands Tours, et de l'autre le reste du calendrier. En effet les grands organisateurs ont des acquis historiques et des moyens de financement, notamment audiovisuels, que les autres n'ont pas.

Si auparavant la volonté de l'UCI était de favoriser un resserrement de l'Elite, tant en termes d'organisations qu'en termes d'équipes. Cette réforme prône à l'inverse un élargissement du World Tour et une possibilité d'élargissement des équipes. Ces éléments rassurent les coureurs car plus d'équipes signifie plus d'emplois. Les équipes sont favorables à une sécurité sur trois ans, tout en permettant encore une accessibilité.

Aussi, les deux premières équipes du circuit continental pro seront directement qualifiés pour les grands Tours et les trois premières pour les Grands Monuments et les classiques. Vingt équipes pourraient ainsi être engagées sur un Grand Tour. Des divergences demeurent sur les cotations de points en course.

Marc MADIOT insiste sur la nécessité pour les organisateurs français de se moderniser et de se réformer. La revue du calendrier français est la clé de l'attrait des équipes et des coureurs, et sera indispensable à la survie du cyclisme professionnel français.

Ludovic SYLVESTRE rejoint marc MADIOT et insiste sur ce besoin de modernisation.

3. Médecin en charge de la Surveillance Médicale Règlementaire

Eric MEINADIER présente l'action de la médecine fédérale aux membres du Bureau. Le Médecin fédéral présente l'équipe médicale de la fédération, l'organisation médicale des Equipes de France vie des binômes ou trinômes selon les filières.

La prévention cardiologique est au cœur du projet de la médecine fédérale, en lien avec la mort subite du sportif.

La Surveillance Médicale Règlementaire fera également l'objet d'un travail profond, tout comme le Sport Santé et la nutrition.

Une réunion s'est tenue concernant la lutte et la prévention du dopage. Eric MEINADIER se félicite de cette rencontre entre acteurs de la lutte contre le dopage.

Marc MADIOT exprime un fort intérêt pour ces études et rejoint le Médecin fédéral sur un ciblage contemporain des problématiques rencontrées.

Yannick POUEY souhaiterait que cette étude ne soit pas restreinte au seul cyclisme de haut niveau, sentiment partagé par Ludovic SYLVESTRE. Eric MEINADIER précise que le terme haut niveau englobe le haut niveau amateur.

Michel CALLOT remercie Eric MEINADIER pour le travail effectué et souhaite que les médecins fédéraux régionaux doivent tenir un rôle dans cette action.

V. POINT FINANCIER

5.1 Situation du Comité Régional Ile de France

Le Bureau a adressé une mise en demeure de satisfaire au paiement qui n'avait pas été adressé à la FFC. Le délai d'un mois de réponse n'est pas encore expiré et aucune réponse n'est encore parvenue. Le Comité justifie pour l'instant le non-paiement par l'interdiction faite par leur avocat au moment du dépôt de la procédure collective devant le TGI.

Il est proposé au Bureau de reporter ce point lors de la prochaine réunion du Bureau, une fois ledit délai écoulé et la procédure collective statuée devant le Tribunal, afin d'en étudier les conséquences à venir.

Le second objectif est de protéger le versement des prix aux coureurs dans le cadre de la procédure en cours. Certaines interventions ont été faites directement auprès du siège fédéral.

Dès lors, le sujet ayant été débattu avec le Comité concerné, il est proposé que pour les manifestations du calendrier fédéral, la FFC paye directement les prix aux clubs. La mesure est adoptée. Une information sera faite rapidement aux autres Comités régionaux

S'agissant des organisations, il est également proposé de facturer aux organisateurs du calendrier fédéral et international directement les droits et les prix en lieu et place du comité régional afin de pouvoir récupérer ainsi les prix et les droits d'organisation. La proposition est adoptée.

5.2 Rapprochement budgétaire au 28 février 2019

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS présente le rapprochement budgétaire au 28 février 2019 ainsi que les écarts constatés. Le DTN constate effectivement un écart important sur le budget mais assure que le budget sera respecté.

D'autres écarts minimes sont constatés, s'expliquant notamment par la provision de congés payés et par le recours à des CDD afin de pallier aux absences de longue durée.

Christophe MANIN fait part de légers bouleversements qui tiendront à la tenue des Championnats de France Piste pour l'été 2019 à Saint Quentin en Yvelines. Le déménagement du pôle engendrera un surcoût de 20 000 euros environ qu'assumera la DTN.

Le tableau de marche budgétaire est tenu, Gilles DA COSTA se félicite de cette situation.

5.3 Budget rectificatif

Figurent à ce budget l'ensemble des impacts identifiés avec les arbitrages associés.

L'impact licences se chiffre à 90 000 euros en l'absence de recettes avec la ligne Assurances qui y est liée. Il est proposé de minimiser cet impact en misant sur deux dispositifs marketing, moyennant l'avis du CNPR. L'impact serait réduit à 32 000 euros environ.

Sur la communication, les efforts de rationalisation se poursuivent, les dépenses ayant été réduites de plus de 8000 euros.

Le budget de la DTN conduit à un arbitrage de non prise en compte du surcout lié aux Championnats de France Piste 2019 mais sera prise en compte une recette versée par la commission sécurité du Ministère.

S'agissant de la Direction des Activités Sportives, le Trésorier général souligne la rigueur tenue en 2018. Un budget supplémentaire a été sollicité en vue de l'organisation des Championnats de France Piste 2019

La modernisation informatique étant une priorité, en raison de certaines prestations et d'une embauche, le budget est revu à hauteur de 60 000 euros

La contribution aux déplacements des jeunes ultra-marins au Pôle de Hyères est intégrée à hauteur de 10 000 euros.

Suite à une décision de justice, 15 000 euros ont été budgétés. Cette somme est susceptible de varier en fonction des contrats d'assurance.

Sur le plan du marketing, un réajustement des honoraires a été effectué à hauteur de 45 000 euros en raison de la multiplication des chantiers en cours.

Ainsi, les provisions faites en concordance avec les arbitrages décidés propres à la DTN et à la DAS engendrent un rectificatif à hauteur de 270 000 euros.

Pour contre balancer cette exploitation courante, la FFC peut s'appuyer sur la vente des locaux de Rosny. L'ensemble des lots ont été vendus ou sont en cours de vente, et dégageront une plus-value de 549 469 euros.

Néanmoins, ce gain exceptionnel demeure par essence non structurel. La situation reste fragile peut être remise en cause par un simple évènement.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité.

5.4 Orientations budgétaires 2020

Le processus sera engagé prochainement en vue d'une présentation en juin 2019 pour l'adoption de la tarification en juillet 2019. Une note de cadrage des orientations sera prochainement établie

5.5 Assurances des véhicules

Les services rencontrent toujours des difficultés pour identifier la part Assurance des Comités. Une communication sera faite lors du CNPR. Des difficultés subsistent dans l'identification du parc par comité et donc dans la facturation correcte de cette part.

VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

6.1 Commission Route

1 - Juniors

Il est proposé qu'un Junior sous-catégorie PC ne puisse ni participer au Championnat de France junior ni aux épreuves fédérales Juniors. La proposition est adoptée et sera soumise au Conseil Fédéral. CF

2 – Fraude technologique

Une formation s'est tenue au siège fédéral pour les commissaires arbitres dans le cadre de la fraude technologique. Pour la saison 2019, des contrôles seront instaurés à tous les niveaux.

La FFC a reçu délégation de l'UCI pour les épreuves world tour comme Paris Nice et le Tour de France. Les commissaires moto désignés par FFC auront double casquette

La FFC a également reçu délégation pour réaliser des contrôles sur l'ensemble du calendrier international.

Les Présidents des comités régionaux ont adressé leurs propositions pour réaliser des contrôles sur des épreuves des calendriers régionaux.

Enfin, des contrôles auront lieu sur les épreuves fédérales et les Coupes de France ainsi que sur les Championnats de France toute discipline et sexe confondus.

Modification Règlementation fédérale Titre XVI - Cyclisme pour tous :

La commission propose de modifier les paragraphes « Attribution initiale des niveaux Pass'Cyclisme » (article 16.2.2 et 16.2.5) et « Montée de niveau » de l'article 16.2.9 afin d'apporter de la clarté et de la cohérence sur l'attribution et la montée des niveaux Pass'cyclisme.

Texte en vigueur

Article 16.2.2 Attribution des niveaux Pass'Cyclisme pour un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué la compétition :

Âge des	Niveau d'accueil	
nouveaux	Homme	
17 à 39	D2	D3
40 à 49	D3	D4
50 ans	D4	D4

Article 16.2.5 Les coureurs FFC classés 1ère, 2ème et 3ème catégorie l'année précédente et n'ayant pas repris de licence, ne sont pas acceptés sur les épreuves PC et PC open avec une carte à la journée.

Article 16.2.9 La montée de Pass'Cyclisme ou de Pass'Cyclisme open en compétition 3ème catégorie ou en junior se fait :

- Immédiatement après 1 victoire en compétition 3ème catégorie ou en junior pour le Pass'Cyclisme Open, ou exceptionnellement pour le licencié Pass'cyclisme lorsqu'il participe et remporte une épreuve organisée par son club d'appartenance,
- Immédiatement après 1 victoire en D1 pour les licenciés 17-18 ans,
- Immédiatement après 2 victoires en D1

Proposition de texte

Attribution des niveaux Pass'Cyclisme pour un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué la compétition ou un non licencié avec un titre de participation à la journée :

Âge des	Niveau d'accueil	
nouveaux	Homme	Femme
17 à 39	D2	D3
40 à 49	D3	D4
50 ans	D4	D4

La proposition est adoptée et sera proposée au Conseil Fédéral en vue de la saison 2020

Les coureurs FFC classés 1ère, 2ème et 3ème catégorie l'année précédente et n'ayant pas repris de licence, ne sont pas acceptés sur les épreuves PC et PC open avec une carte à la journée. Chaque comité régional est tenu d'établir la liste annuelle des coureurs concernés à l'attention des arbitres.

La proposition est adoptée et sera proposée au Conseil Fédéral e vue de la saison 2020

La montée de Pass'Cyclisme ou de Pass'Cyclisme open en compétition 3^{ème} catégorie ou en junior se fait :

- Immédiatement après 1 victoire en compétition 3^{ème} catégorie ou en junior pour le Pass'Cyclisme Open, ou exceptionnellement pour le licencié Pass'cyclisme lorsqu'il participe et remporte une épreuve organisée par son club d'appartenance.
- Immédiatement après 1 victoire en D1 pour les licenciés 17-18 ans,
- Immédiatement après 2 victoires en D1 pour les licenciés seniors de 19 ans et +.
- Immédiatement ou en fin de saison sur supériorité manifeste.
- En fin de saison suivant le nombre de points

pour les licenciés seniors de 19 ans et +, - Immédiatement ou en fin de saison sur supériorité manifeste.

- En fin de saison suivant le nombre de points obtenus (*) au classement régional dans les épreuves ouvertes aux 3^{èmes} catégories. (*). Valeur définie par chaque Comité régional. obtenus (*) au classement régional dans les épreuves ouvertes aux 3èmes catégories. (*). Valeur définie par chaque Comité régional.
Les coureurs "carte à la journée" sont soumis aux mêmes règles de montée que les licenciés.
Dans les épreuves où le nombre de coureurs partants dans l'une des catégories (D1, D2, D3, D4), sera inférieur ou égal à 10, les points attribués aux 5 premiers ne seront pas

La proposition est adoptée et sera proposée au Conseil Fédéral en vue de la saison 2020

comptabilisés pour la montée de niveau.

6.3 Commission Cyclisme Féminin

1. Modification Règlementation Coupe de France Femmes 2019 :

La CN Cyclisme Féminin propose la suppression du paragraphe concernant l'éventuelle participation d'une seconde équipe de DN Femmes sur les épreuves par étapes. Ce point, présent dans le règlement de la Coupe de France Femmes depuis 2016, fausse l'équité sportive de l'épreuve. De plus, il n'est pas cohérent avec la règlementation sur la composition des équipes sur les épreuves en ligne.

COMPOSITION DES EQUIPES DANS LES EPREUVES PAR ETAPES 5ème manche (3-4 août) : Tour de Charente-Maritime Féminin, épreuve par étape composée d'un CLM individuel.

Chaque équipe devra être composée de 4 à 6 compétitrices. La composition officielle devra être confirmée à la réunion des DS. Sur l'ensemble de l'effectif présent au départ, l'équipe devra présenter 3 compétitrices françaises.

A moins de 4 coureuses, l'équipe se verra refuser le départ.

Pour les clubs n'ayant pas 4 compétitrices, les concurrentes pourront se constituer en équipe MIXTE, selon la réglementation spécifique, à condition qu'aucune de ces concurrentes n'appartienne à un club ou à l'effectif d'une DN déjà représentée par une équipe.

Nota: Dans l'éventualité d'une seconde équipe de DN Femmes, celle-ci ne peut en aucun cas marquer des points pour le classement de la Coupe de France Femmes.

Dans ce cas, c'est la règlementation des épreuves par étapes qui sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir la prise en compte du classement général individuel dans le sens inverse.

Chaque équipe communiquera à la réunion des Directeurs Sportifs de ces épreuves, l'ordre des partants CLM de son équipe.

L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.

La proposition est adoptée et sera soumise au Conseil Fédéral, pour une application en 2020.

6.4 Commission Nationale BMX

Réglementation BMX 2019 – article 6.9.005 :

Ancien texte:

Sauf dispositions contraires les pilotes doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition (sauf le casque), maillot de club de préférence. Seul le masque, le bonnet et la casquette sont autorisés.

Nouveau texte:

Sauf dispositions contraires les pilotes doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition (sauf le casque), maillot de club de préférence obligatoire. Seul le masque, le bonnet et la casquette sont autorisés.

La proposition est adoptée.

Réglementation BMX 2019 - article 6.5.001 :

Ancien texte:

La double plaque latérale doit porter les éléments suivants :

Sur chaque face de couleur blanche, 1 ou 2 chiffres, de couleur noire, d'une hauteur de 80 millimètres minimum avec épaisseur du trait 8 millimètres minimum et éventuellement d'une lettre de 40 millimètres de hauteur"

Nouveau texte:

La double plaque latérale doit porter les éléments suivants :

Sur chaque face de couleur blanche, 1 ou 2 à 3 chiffres, de couleur noire, d'une hauteur de 80 70 à 80 millimètres minimum avec épaisseur du trait 8 5 à 6 millimètres minimum et d'une lettre de 40 35 à 40 millimètres de hauteur.

Les plaques qui sont fournis par l'organisateur lors des épreuves du calendrier fédéral sont automatiquement considérées comme conforme à partir du moment où les dimensions cidessus sont respectées.

La proposition est adoptée.

6.5 Commission Nationale VTT

Eric JACOTE fait part de la mise en place d'une session d'examen d'arbitre national en crosscountry et en DH du 13 au 15 décembre prochain, ainsi qu'une session pour le trial du 16 au 18 août en marge de la Coupe de France.

6.6 Commission Jeunesse

Coupe de France des départements cadets

Suite à l'annonce de la date de l'épreuve, un point est fait sur la finale de cyclocross qui devait avoir lieu avant la première manche de Coupe de France, les départements ont manifesté leur mécontentement.

La Coupe de France Dames est un succès eu égard aux nombres de participantes.

Marie-Françoise POTEREAU se félicite du succès des courses féminines mais souhaite rappeler aux Présidents que la qualité d'organisation doit être la même pour toutes les épreuves.

Nombre de départements se montrent relativement en défaveur du découpage des interrégions.

Marie Françoise POTEREAU demande également à ce que le découpage soit revu car à ce jour les distances sont beaucoup trop importantes et qu'il soit réfléchi au rôle des comités départementaux.

Ludovic SYLVESTRE constate également que ce découpage ne plait pas et qu'il est urgent d'agir. Des discussions avaient eu lieu en ce sens lors du Congrès fédéral.

Sylvain DUPLOYER rappelle que le BMX avait été confronté au même problème mais que le cap avait été maintenu afin d'éviter de dépeupler certaines régions. Mais il ne s'agissait certes pas des comités départementaux.

La Commission Cyclocross souhaite mettre en place ce modèle « d'interrégion ». Le sujet sera débattu prochainement.

Eric JACOTE souligne que ce problème est national car peu importe le découpage, il y aura toujours des limitrophes qui ne seront pas satisfaits du nouveau découpage.

Yannick POUEY souligne trois problématiques :

- La date de la manche cyclocross
- Le nombre de sollicitations peut être trop important.
- Le découpage : soit la notion de joker est retenue, ce qui causerait peut-être d'autres problématiques, soit il peut être proposé de créer des interrégions qui ne respecteraient pas les limites des comités régionaux.

Michel CALLOT souhaiterait échanger avec le CNPR sur le sujet afin de recueillir leurs avis et leurs propositions. Le Président souhaiterait lever la condition de date du cyclocross. Il conviendra pour la saison suivante de statuer sur le maintien de la manche Cyclocross. Ces deux propositions sont acceptées par le Bureau.

VII. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COMITES REGIONAUX

Yannick POUEY présente le projet de règlement du Championnat de France des Comités régionaux. L'objectif est d'actualiser ledit règlement et de le mettre en adéquation avec l'activité cycliste actuelle.

Ce projet sera présenté au CNPR dans ses grandes orientations.

Si la structure restera globalement la même, des points doivent être tranchés :

- Le classement doit-il être réalisé sur les disciplines olympiques uniquement ? Non, le classement doit être réalisé sur l'ensemble des disciplines permettant la délivrance d'un titre, et pas uniquement sur les disciplines olympiques.
 - Le classement doit-il être réalisé sur toutes les disciplines ? Nouvelles disciplines incluses (VTTAE, Beach Race...)

Oui, le classement doit inclure les nouvelles disciplines.

- Le classement doit-il être réalisé sur les épreuves avec une participation de sélections régionales uniquement ?

Non, car le modèle est amené à évoluer selon les disciplines, certaines ne fonctionnant pas par sélections régionales.

- Les Trophées de France doivent-il être intégrés au classement ? Oui, les Trophées de France y sont intégrés.
- Toutes les catégories doivent-elles être intégrées au classement ? Non, les catégories Master ne sont pas intégrées à ce classement.

Également, il est décidé de conserver les coefficients de pondération. Un vote contre.

S'agissant du Free Style Park, il est décidé d'en faire une discipline à part entière dans ce classement.

Ces éléments seront proposés au CNPR en vue de l'élaboration d'un futur règlement.

VIII. REVUE DE PROJETS

8.1 Licences fédérales

Michel CALLOT présente les grandes lignes du projet relatif aux licences fédérales, ayant pour objet d'impulser une nouvelle vague de prise de licence, et ce autour de plusieurs axes :

- Licence cyclosportive : en même temps que le lancement du classement des cylosportives, serait proposée une opération de promotion pour le prix d'un certain type de licence à 35 euros. Ce principe pourrait intéresser l'ensemble de la pyramide, des régions aux départements ainsi que le distributeur, à savoir le club, l'organisateur, la FFC ou un organisme agréé.
- Dans un autre ordre d'idée la création d'une « carte supporter » à 20 euros serait à étudier. L'objectif est d'associer à hauteur de 50% du produit le distributeur.

Enfin le Trésorier général lance une réflexion sur l'idée d'intéresser financièrement les clubs à la prise des licences à la condition d'une progression collective (clubs et Comité régional). Une présentation au CNPR sera faite en ce sens.

8.2 Appel à projet

Suite à l'appel à projet initié avec la FDJ sur le cyclisme féminin et son développement, 35 dossiers ont été reçus et huit structures ont été retenues : Arc VTTAE, Avenir Cycliste du Territoire de Belfort, Grenoble Métropole Cyclisme 38, les Rayons de l'Avenir, Roche Vendée Cyclisme, le Team Stamina, VTT Fun Club, BMX Val du Taurion.

IX. EPREUVES OFFICIELLES

9.1 Candidatures

CANDIDATURES A ATTRIBUER

2019

CYCLISME FEMININ

Finale nationale sur Route Coupe de France Minimes Cadettes

Châtel Guyon – Auvergne-Rhône-Alpes

CYCLISME JEUNESSE

Finale nationale sur Route Coupe de France Cadets des Départements

Saint Benoit sur Loire – Centre Val de Loire

2020

CYCLOCROSS

Coupe de France

Quelneuc – Bretagne

Ces candidatures sont attribuées

9.2 Finale de la Coupe de France Dames

Yannick POUEY et Marie-Françoise POTEREAU font part de difficultés rencontrées avec l'organisateur. Cette dernière ne souhaite pas organiser cette finale s'il n'y a pas d'avantage de garanties.

La question sera traitée lors du prochain Bureau, après relance et mise en demeure auprès de l'organisateur, faute de quoi un appel à candidature devra être lancé.

9.3 Championnats d'Europe de BMX Park

Sylvain DUPLOYER fait part de difficultés relatives à cette organisation. L'UEC doit revenir vers la FFC en ce sens.

X. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Coupe de France Cyclocross

Est proposé que tout coureur qui souhaiterait prendre part au Championnat de France soit tenu de participer au préalable à la Coupe de France. Ce sujet fera l'objet d'une proposition en commission au préalable.

10.2 Championnats de France Piste Juniors

Christian LAZARINI souhaiterait pouvoir bénéficier d'une dérogation pour pouvoir engager des Juniors aux Championnats de France Piste sans avoir participé à la Coupe de France Junior Piste. Le règlement étant très clair sur le sujet, et après discussion, cette demande est rejetée par le Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30. Prochaine réunion le jeudi 16 mai 2019 à 9h00 au siège fédéral.

Le Président	Le secrétaire Général
Michel CALLOT	Yannick POUEY

Plan d'actions

Points de l'ordre	Personnes concernées	Actions et échéances		
du jour				
III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES				
13 Présentation du DSI				
		Etude des méthodes utilisées par les autres		
	Christophe LAVERGNE	fédérations ayant eu recours à la		
		dématérialisation en matière de licence et		
		de certificat médical		

Plan des annexes

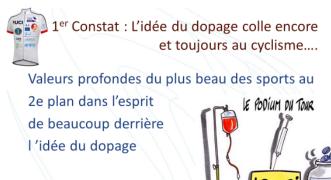
<u>Annexe 1 :</u> Présentation du Docteur Eric MEINADIER « Pour un cyclisme sans dopage (page 16 à 18)

Annexe 2 : Présentation de Monsieur Charles THEFENNE - DSI (page 19 à 20)

<u>Annexe 3 :</u> Présentation de Monsieur Christophe MANIN – Directeur Technique National (page 21)

<u>Annexe 1</u>: Présentation du Docteur Eric MEINADIER « Pour un cyclisme sans dopage »





Médias Grand public Et... Monde cycliste!







3e constat : Conduites dopantes des plus jeunes : Attention !

Plusieurs retours de conduites dopantes chez les plus jeunes, parfois à partir de 12-13 ans !!!



Parents/Entraîneurs/Encadrants irresponsables

PCSD_FFC_03042019





4^e constat : De nombreuses informations non exploitées

Tout le monde sait quelque chose à propos de... mais...





4^e constat : Pas de plan fédéral de prévention et de lutte contre le dopage

MAIS....

- Des actions de sensibilisation et de formation existent en régions, mais pas d'harmonisation des pratiques, et pas de retours.
- CHARTE MEDICALE Instaurée par Jacky Maillot en 2018
- O Information ADAMS récente donnée lors des selections EDF
- O SMR à visée «gendarme»

 Recherche indirecte de dopage
 déguisée en raison sanitaire.
- => <u>Ce n'est pas son rôle!</u> => Efficacité? Non mesurée...



Annexe 1 : Présentation du Docteur Eric MEINADIER « Pour un cyclisme sans dopage »



5e constat: Les coureurs sont mal informés sur le risque inhérent aux compléments alimentaires



6e constat : Quid du ressenti des coureurs non dopés...













PLAN NATIONAL

PRÉVENTION DU DOPAGE E1 DES CONDUITES DOPANTES

DANS LES ACTIVITÉS **PHYSIQUES ET SPORTIVES**

2019-2024

AMÉLIORER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE EN MATIÈRE DE DOPAGE ET DE CONDUITES DOPANTES

PRÉVENIR LE DOPAGE ET LES CONDUITES DOPANTES AUPRÈS DES SPORTIFS ET PRATIQUANTS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVES

PILOTER ET COORDONNER LES ACTEURS DU PLAN DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES





AXE 1 : AMÉLIORER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE EN MATIÈRE DE DOPAGE ET DE CONDUITES DOPANTES LES PRINCIPALES ACTIONS

- Soutenir et coordonner la production de travaux scientifiques au service de la prévention du dopage en créant dès 2019 un observatoire du dopage et des conduites dopantes qui permettra d'identifier les besoins en matière de recherche dans une approche pluridisciplinaire
- favoriser la diffusion des connaissances auprès des acteurs de la prévention par le biais de supports de communication et d'événements





AXE 2 : PRÉVENIR LE DOPAGE ET LES CONDUITES DOPANTES AUPRÈS DES SPORTIFS ET DES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Dès 2019, organiser des actions de sensibilisation, d'information et de formation pour les sportifs et leur entourage (parents, médecins et entraîneurs) mais aussi les enseignants et les jeunes scolarisés
- favoriser la promotion de la norme AfNOR sur les compléments alimentaires et porter cette initiative au plan européen
- mieux accompagner les sportifs qui ont fait l'objet de sanctions
- Actualiser les contenus et sessions de formation des acteurs de la prévention et accompagner la mise en place de plans fédéraux de prévention du dopage
- Dès 2020, « labelliser » les premières salles de remise en forme sur la base de leur implication en matière de prévention du dopage et des conduites dopantes



AXE 3: PILOTER ET COORDONNER LES ACTEURS DU PLAN DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES

- Assurer le suivi et l'évaluation du plan national, à travers des indicateurs d'impact et d'efficience assurés par le comité de pilotage national
- · Animer et coordonner les différents réseaux d'acteurs, afin, notamment, de veiller à la déclinaison territoriale du plan





<u>Annexe 1</u>: Présentation du Docteur Eric MEINADIER « Pour un cyclisme sans dopage »



Vers un plan fédéral de lutte et prévention du dopage

Dans quelle mesure la FFC peut-elle mener des actions concrètes ?

- Prévention

- Communication
- · Education, Formations, sensibilisations
- ⇒Doctorante thèse déterminants du dopage
- ⇒Groupe de travail : Jacky Maillot
- ⇒Marketing social

Lutte

- · Contrôles?
- · Aide aux différentes instances?
- => Groupe de travail hors médical
- Communication vers les médias et le grand public

PCSD_FFC_03042019



Xavier Bigard	UCI	
Damien Ressiot	AFLD	Les débats sont
Antoine Marcelaud	AFLD	ouverts!
Catherine Coley	AFLD	ouverts .
Emmanuel Tinti	OCLAESP	
Lionnel Merlaud-Guillot	OCLAESP	
Fabien Ohl	UNIL	Hodewroo N
Carine Korion	UNICE	UCI SECULOR
Valentine Filleul	UNICE	
Philippe Raffin	LINK UP	
Gilles Delion	Rep. Coureur	Unil UNEL Université de Laucanne
Didier Seyfried	Ministère sport	Link CAMESS
François Lhuissier	AMPD IdF	AMPD*
Michel Callot	FFC	AMPD*
Christophe Lavergne	FFC	
Elgan Delteral	FFC	
Christophe Manin	FFC	
Cédric Chaumont	FFC	
Jacky Maillot	FFC	
Jean Ponard	FFC	Contraction Co.
Eric Meinadier	FFC PCSD FFC 03042019	FÉDÉRATION FRANÇAISE H CYCLISME
Sophie Crochard	FFC FC-03042	#CTCLISME

Annexe 2 : Présentation de Monsieur Charles THEFENNE - DSI

FFC - DSI - BE 10/04/2019

Présentation

- Process Prise de licence dématérialisée
- · Site FFC.fr et sites Comités
- Planning projet et organisation
 - note DSI 17 avril
 - Présentation/Webconférence personnel FFC



FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Process Prise de licence dématérialisée 2/5
 - · Nouvelle demande de licence Parcours licencié(e)
 - 1. Création Identité
 - Contrôle et espace individuel créé
 - 2. Choix du type de prise de licence
 - · Licence individuelle/...
 - Licence Club choix du club
 - - Proposition des licences suivant les informations saisies précéd
 - Note explicative détaillée de chaque licence format à rendre plus lisible
 - - Certificat médical obligatoire à joindre en ligne selon choix licence
 - · modèle téléchargeable à faire signer
 - Auto-questionnaire médical formulaire en ligne avec contrôle
 - Si réponse OUI, certificat obligatoire



FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Process Prise de licence dématérialisée 4/5
 - Nouvelle demande de licence Parcours licencié(e)
 - Espace Licencié(e)
 - Information de l'avancement de la licence (statut, commentaire,...)
 - Espace Club
 - Tableau de bord des licences en synthèse
 - Toujours la possibilité de modifier les informations ou de créer une licence
 - Validation de la photo et des pièces justificatives
 - Validation définitive de la demande pour transmission au comité régional
 - Comité régional
 - Contrôle et validation identique au fonctionnement actuel
 - Une fois la validation définitive
 - Envoi email au licencié(e) avec en pièce jointe sa licence au format pdf
 - La licence est disponible à la fois en téléchargement et en édition dans son
 - Le club reçoit aussi l'information et aura la possibilité d'éditer la licence



FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Process Prise de licence dématérialisée -1/5
 - Introduction
 - · Le process ne change pas, il reste le même.
 - Nous proposons d'informatiser la prise de licence pour :
 - Éviter les erreurs de saisie
 - Gagner du temps dans les suivis à la fois pour les licencié(e)s, les clubs et les comités régionaux
 - Les clubs restent les relais entre les licencié(e)s et les comités
 - Remontée des dossiers et des règlements,..
 - Il sera toujours possible d'utiliser les supports papiers ou formulaires pdf.
 - La saison 2020 sera une saison de transition.
 - Pour les paiements des licences clubs,
 - Le fonctionnement reste le même (règlement par chèque) pour ne pas déstabiliser
 - Saison 2021 le règlement par CB sera possible en intégrant la cotisation club
 - La fonction de « gestion » club sera mise en place (bordereaux/factures, ré-



FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Process Prise de licence dématérialisée 3/5
 - Nouvelle demande de licence Parcours licencié(e)
 - - Dématérialisation des formulaires d'assurance en ligne
 - Validation des documents par la saisie de la mention « Lu(e) et approuvé(e) »
 - 6. Pièces justificatives à joindre
 - Liste des pièces à joindre selon les informations précédentes Rappel CM
 - - Photo: Valable 5 saisons pour un licencié majeur et 2 saisons pour un(e) licencié(e) mineur – à détermine
 - - « Si vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre en ligne les pièces justificatives, pas d'inquiétude, il vous suffit de les apporter directement auprès du secrétariat du club »
 - Validation définitive
 - « Je certifie sur l'honneur l'exactitude des pièces justificatives et renseignements fournis dans le présent formulaire de demande de licence
 - Paiement en ligne pour la licence individuelle et par chèque pour la licence club
 - Transmission au club de rattachement



FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Process Prise de licence dématérialisée 5/5
 - Renouvellement demande de licence Parcours licencié(e)
 - La fonction sera accessible de l'espace licencié(e)
 - Blocage possible sur le club initial à déterminer selon la période et l'affiliation du
 - Contrôle et fonctionnement identique à la création à la fois au niveau licencié(e),



Annexe 2 : Présentation de Monsieur Charles THEFENNE - DSI

FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Rappel:
 - Refonte et dématérialisation du carton de licence
 - Ajout de la phote
 - · Informations spécifiques (Emergency Contact, diplômes, QR Code...)
 - Génération du carton de licence
 - · Disponible dans l'espace licencié(e) et au sein de chaque espace club
 - Format PDF ou smartphone





FFC - DSI - BE 10/04/2019

- · Site FFC.fr et sites Comités
 - · Appel à candidature chiffrage selon nombre de comités
 - Echéance des retours 1^{er} mai 2019
 - Groupe de travail à partir du 20 mai 2 sessions de 2 heures en webconférence
 - Prise de connaissance du site
 - · Fonctions manguantes
 - Mise en place en janvier 2020
 - Package
 - · Fonctionnalités identiques au site FFC.fr
 - · Intégration de la plateforme d'inscription licenciés et hors licenciés
 - · Produits financiers des frais d'inscription
 - Gestion des repas, t-shirts,....





FFC - DSI - BE 10/04/2019

- Planning projet et note DSI 17 avril
 - Planning actualisé sur 2019-2020-2021 prévu le 17 avril
 - · Plan de charges de la DSI et des métiers
 - Cadencement des projets et acteurs nécessaires
 - Note d'organisation et projet diffusion 19 avril
 - Rappel organisation DSI et tâches de chacun
 - · Liste des principaux projets passés et à venir (licences démat., Office 365,...)
 - Présentation/Webconférence personnel FFC
 - 3 sessions d'1heure pour présenter l'espace licencié, les projets et le déploiement Office 365



10

<u>Annexe 3</u> : Présentation de Monsieur Christophe MANIN – DTN « Evolution des braquets »

